

**PRESTATIONS DE FOURNITURES ET DE SERVICES RELATIFS
A L'EXPLOITATION ET A LA MAINTENANCE
DES INSTALLATIONS DE
CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION,
PLOMBERIE/SANITAIRE,
FROID INDUSTRIEL**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché passé selon une procédure d'Appel d'offres ouvert

(Article 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics)

Procédure AO 02-2018

Période : du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021, renouvelable une fois un an, soit jusqu'au 31 août 2022

Date limite de remise des offres : lundi 7 mai 2018 à 16 heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET DU MARCHÉ :

**PRESTATIONS DE FOURNITURES ET DE SERVICES RELATIVES A L'EXPLOITATION ET A LA MAINTENANCE
DES INSTALLATIONS DE
CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION,
PLOMBERIE/SANITAIRE,
FROID INDUSTRIEL**

Pouvoir adjudicateur : Association Hôpital Saint Joseph de Marseille

Adresse : 26 Boulevard de Louvain, 13008 MARSEILLE ci-après « **l'HSJ** »

Date limite de réception des offres : **lundi 7 mai 2018, à 16 heures**

Horaires d'ouverture des locaux: du lundi au vendredi de : 8h30 à 12h et de 14 h à 17 h

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET ET DUREE DU MARCHE	4
1.1 Nature et étendue des prestations	4
1.2 Décomposition en tranches	4
1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d’exécution	4
1.4 Limite à la sous-traitance	4
1.5 Limite à la co-traitance.....	4
ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION	4
2.1 Procédure de passation mise en œuvre.....	4
2.2 Contenu du dossier de consultation	5
2.3 Variantes	5
2.4 Délai de validité des offres	5
2.5 Mode de dévolution	5
2.6 Réalisation de prestations similaires	5
2.7 Modifications de détail au dossier de consultation	5
2.8 Visite possible des lieux d'exécution du marché.....	5
ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
4.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures = enveloppe « candidature »	6
4.2 Eléments nécessaires au choix de l’offre = enveloppe « Offre »	7
ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE	8
5.1 Jugement des offres	8
5.2 Vérification de la situation de l’attributaire	9
ARTICLE 6 - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	9
ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	9

1.1 Nature et étendue des prestations

☐ Le marché est unique :

Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée aura pour objet la prestation de fourniture et de services relatives à l'exploitation et à la maintenance des installations de chauffage / Ventilation / Climatisation Plomberie / Sanitaire Froid Industriel, de l'Hôpital St Joseph de Marseille

Nature et étendue des prestations : voir CCTP

Lieu d'exécution : Marseille

1.2 Décomposition en tranches

Le marché est unique

1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution figurent dans l'acte d'engagement.

Le présent marché prend effet à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de (36) trente-six mois.

Il est renouvelable (1) une fois pour une durée de (1) un an par reconduction expresse (lettre recommandée émise par l'Association Hôpital Saint Joseph de Marseille, avec accusé réception), sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Le titulaire du marché ne pourra pas refuser la reconduction.

1.4 Limite à la sous-traitance

Les prestations devront obligatoirement être réalisées par le titulaire du marché.

La sous-traitance est admise pour des prestations spécifiques, limitées aux prestations de niveau 5 tel que décrites au CCTP article 1.4.

1.5 Limite à la co-traitance

La co-traitance est admise dans le cadre d'un Groupement solidaire avec désignation d'un mandataire commun.

2.1 Procédure de passation mise en œuvre

La présente consultation est passée, dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La procédure mise en œuvre est une procédure d'appel d'offres ouvert.

Sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats retenus.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées.

À l'issue de l'examen des offres, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation.

2.2 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- CCTG –CCTP-CCTE et son annexe « Annexe au CCTP, Prestations clim-plomberie 2018 »
- Procès verbal de mise à disposition d'installation en vue d'exploitation
- BPU et DQE
- CCAP
- Cadre d'acte d'engagement
- Le présent RC.

2.3 Variantes

La proposition de variantes n'est pas autorisée

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date de remise de l'offre

2.5 Mode de dévolution

Le marché est unique :

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Un seul marché sera passé pour la réalisation des prestations.

Le marché sera conclu avec une entreprise unique, ou avec un groupement solidaire avec un mandataire commun désigné.

2.6 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article 30-I-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, des marchés de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. Le candidat devra remettre un catalogue dans lequel ces prestations similaires seront listées et valorisées, qui servira de base pour commande éventuelle.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser (3) trois ans à compter du 1^{er} septembre 2018.

2.7 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard (8) huit jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. A ce titre, les candidats sont réputés consulter régulièrement le site internet de l'HSJ (www.hopital-saint-joseph.fr) afin de prendre connaissance de ces éventuelles modifications.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 Visite possible des lieux d'exécution du marché

Préalablement à la remise de leur offre de contrat, les candidats peuvent effectuer une visite sur les lieux d'exécution du contrat. Ces visites seront organisées individuellement pour chaque candidat. Chaque visite sera effectuée sous la conduite d'un représentant du pouvoir adjudicateur.

A l'occasion de ces visites :

- les candidats pourront effectuer toutes observations directes et toutes prises de notes, cotes ou photos ;
- Les éventuelles questions devront être adressées par écrit. Les réponses seront également apportées par écrit à l'ensemble des candidats qui se seront identifiés comme spécifié à l'article 3.

Pour effectuer une visite, les candidats doivent adresser une demande par téléphone aux coordonnées suivantes :

Direction des Ressources Matérielles – secrétariat de M. Laurent VERNERET : 04.91.80.69.19.

Afin de convenir d'un rendez-vous, les candidats doivent adresser leurs disponibilités avant le 15 avril quant aux dates souhaitées. La date limite de visite possible est fixée au 20 avril 2018.

ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les candidats auront la possibilité de télécharger les documents numérisés du dossier de consultation via le site internet de l'HSJ.

Il est demandé aux candidats potentiels d'informer l'HSJ de ce qu'ils ont effectivement téléchargé le dossier, par mail ou courrier, en donnant les coordonnées du contact de l'entreprise.

Les coordonnées de ce contact, a minima mail et adresse postale, doivent être envoyées à la Direction des Ressources Matérielles – secrétariat de M. Laurent VERNERET : 04.91.80.69.19, ou sur le mail de Laurent Verneret : lverneret@hopital-saint-joseph.fr.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip ou Quickzip ou Winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- .doc ou .xls ou .ppt (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Dwg (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses compatibles)

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier, le candidat est invité à se rapprocher de la Direction des Ressources Matérielles 04 91 80 69 19.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

Les candidats auront à produire, dans une enveloppe « extérieure » cachetée, **les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française**, intégrées dans une enveloppe « intérieure » également cachetée, selon la présentation ci-après.

Le pli portera l'indication de la consultation " Contrat Chauffage/Ventilation/Climatisation/ Plomberie/Sanitaire/ Froid industriel"

4.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures = enveloppe « candidature »

- 1 ➤ **Une lettre de candidature (DC1)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat.

A renseigner par le candidat individuel ou en cas de groupement, par l'ensemble des membres du groupement.

- 2 ➤ **Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles (DC2) :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Capacité économique et financière :

Capacités techniques et professionnelles :

A renseigner par le candidat individuel ou en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

3 ➤ L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux 2 ➤ à 4 ➤. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché.

4 ➤ L'attestation de vigilance

Cette attestation devra obligatoirement être remise lors du dépôt du dossier de candidature, puis au début du marché et tous les 6 mois suivants, si le candidat est retenu.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

4.2 Éléments nécessaires au choix de l'offre = enveloppe « Offre »

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein d'une enveloppe « Offre », constituant un projet de marché :

- Un cadre d'acte d'engagement (A.E.) dûment complété pour valoir offre de prix
Le cadre d'acte d'engagement n'a pas à être signé par les candidats. L'acte d'engagement ainsi que le CCAP seront signés par le seul candidat attributaire avant sa notification à celui-ci.
- L'état des prix, sur la base d'un quantitatif chiffré, fourni en annexe (DQE et BPU en découlant)
- Le dossier de consultation CCTG/CCTP/CCTE signé
- L'annexe prestation signée
- Le mémoire technique
- Le catalogue des prestations supplémentaires proposées
- La liste constitutive du stock proposé.

L'ensemble des documents contractuels ci-dessus sont applicables au contrat.

En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles, elles prévalent dans l'ordre cité.

Le candidat précisera également :

- la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur
- La qualification et le nombre des membres du personnel affectés aux différents domaines
- Le taux horaire pris en compte pour l'établissement des salaires
- La liste nominative du personnel.

Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

5.1 Jugement des offres

Les critères sont définis de la façon suivante :

CRITERE	PONDERATION
Prix de la prestation	50% (se rapporter au total présenté dans le DQE)
Valeur technique	50% au regard du mémoire méthodologique

Principe de notation du critère prix :

L'offre se voit attribuer une note sur une échelle de 0 à 4, selon le barème suivant :

Note 0 : aucune réponse ou réponse sans correspondance avec la demande, ou réponse nulle

Note de 1 à 4 : selon la formule précisée ci-dessous

$$N = V \times P1 / P2$$

Où N = la note obtenue par le candidat

V = Echelle de notation (4)

P1 = offre la moins disante (au regard du DQE)

P2 = offre du candidat (au regard du DQE).

Le pouvoir adjudicateur se donne le droit d'éliminer les offres anormalement basses.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'annuler éventuellement partiellement certaines prestations avant la signature définitive.

Principe de notation du critère valeur technique :

Pour chaque critère, ou le cas échéant chaque sous-critère, l'offre se voit attribuer une note sur une échelle de 0 à 4, selon le barème suivant :

- Note 0 : aucune réponse ou réponse sans correspondance avec la demande, ou réponse nulle
- Note 1 : réponse insuffisante
- Note 2 : réponse suffisante
- Note 3 : réponse satisfaisante
- Note 4 : réponse très satisfaisante.

A cette note, il est ensuite appliqué le coefficient de pondération prévu pour les critères suivants

- ✓ Pertinence des modalités de gestion de l'énergie : 5 %
- ✓ Qualité de l'organisation de la relation avec l'HSJ: 15 %
- ✓ Qualité de la rédaction de l'offre de contrat de maintenance et d'entretien, en adéquation avec les besoins spécifiques de l'HSJ : 20 %
- ✓ Capacité des intervenants (CV des responsables, intervenants sur site.) : 10%

5.2 Vérification de la situation de l'attributaire

Dans le cas où son enveloppe « Candidature » ne serait pas complète, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira les documents manquants dans un délai de 8 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et offres devront être remises, sous forme papier et support numérique modifiable (CD ou clé USB, afin de faciliter l'analyse des offres), dans une enveloppe cachetée insérée sous pli également cacheté, contre récépissé au secrétariat du Pôle Ressources Matérielles avant les jours et heures inscrits sur la première page du présent règlement de consultation. Seul le support papier fera foi.

Si elles sont envoyées par la poste, elles devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heures limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme papier, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « papier » sera examinée.

Le marché transmis par voie papier sera signé par le seul attributaire du marché.

Les plis seront envoyés ou remis à l'adresse suivante et porteront les mentions suivantes:

Monsieur le Directeur du Pôle Ressources Matérielles
Adresse : Hôpital Saint Joseph, Services Economiques, 26, Bd de Louvain , 13 285 Marseille, Cedex 08
Offre pour MARCHE CVC-PLOMBERIE – SANITAIRE – FROID INDUSTRIEL – HOPITAL SAINT JOSEPH MARSEILLE
Candidat :
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande écrite ou un courriel à :

Messieurs Laurent VERNERET ou Marc JAFFUER
E-mail : serviceseconomiques@hopital-saint-joseph.fr
Adresse : Hôpital Saint Joseph, Services Economiques, 26, Bd de Louvain, 13 285 Marseille, Cedex 08

Une réponse sera alors adressée au plus tard (6) six jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats s'étant fait connaître après avoir téléchargé le dossier sur le site de l'HSJ.

A MARSEILLE, Le 23.03.2018

Le pouvoir adjudicateur.